

Department of Health / Ministère de la Santé
Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / (N.-B.) E3B 5G8

Date : June 3, 2020 / Le 3 juin 2020
To/Dest. : Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon
Vitalite Health Network / Réseau de santé Vitalité
EM/ANB Inc.
Social Development / Développement social
From/Exp. : NB Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie du N.-B.
Copies: Laura Turgeon, Heidi Liston
Subject/Objet : Memo # 20: COVID-19 testing for asymptomatic health-care workers /
Note n° 20 : Test de dépistage de la COVID-19 pour les travailleurs de la santé
asymptomatiques

The Public Health Agency of Canada indicates that COVID-19 is most easily transmitted by symptomatic cases. However, asymptomatic and pre-symptomatic transmission of COVID-19 has occurred.

This means that health-care workers with COVID-19 can transmit it to each other and to patients, even when they seem otherwise well. It also means that asymptomatic or pre-symptomatic patients can transmit it to health-care workers and to each other if there is no physical distancing.

To identify asymptomatic cases early, protect patients, and reassure health-care workers and their families, any health-care worker caring for patients with confirmed COVID-19 can be tested for the virus once per week. This testing is voluntary. Staff and physicians working within the regional health authorities or EM/ANB, can book the test Employee Health. Health-care workers in smaller organization can book a test by calling Telecare 811 and identifying themselves as a health-care worker.

L'Agence de la santé publique du Canada indique que la COVID-19 est plus facilement transmise par les cas symptomatiques. Cependant, des cas de transmission asymptomatique et présymptomatique de la COVID-19 ont été observés.

Cela signifie que les travailleurs de la santé qui ont contracté la COVID-19 peuvent la transmettre les uns aux autres et aux patients, même s'ils semblent par ailleurs en bonne santé. Cela signifie également que les patients asymptomatiques ou présymptomatiques peuvent la transmettre aux travailleurs de la santé et aux autres patients s'il n'y a pas d'éloignement physique.

Pour détecter rapidement les cas asymptomatiques, protéger les patients et rassurer les travailleurs de la santé et leurs familles, tout travailleur de la santé qui s'occupe de patients chez qui la présence de la COVID-19 est confirmée peut-être testé pour le virus une fois par semaine. Ce test est volontaire. Le personnel et les médecins travaillant au sein des régions régionales de la santé ou d'EM/ANB peuvent réserver le test sous la rubrique Santé des employés. Les travailleurs de la santé des petites organisations

Current measures for preventing the spread of the disease, including the use of appropriate personal protective equipment and self isolating if symptoms are present will continue.

Thank you for your continued collaboration and support as we face this unprecedented situation together as New Brunswickers.

The Pandemic Task Force,



Gérald Richard
Deputy Minister /
Sous-ministre



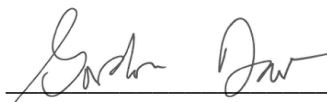
Dr./D^{re} Jennifer Russell
Chief Medical Officer of
Health/
Médecin-hygiéniste en
chef

peuvent réserver un test en appelant Télé-Soins 811 et en s'identifiant comme travailleur de la santé.

Les mesures actuelles visant à prévenir la propagation de la maladie, comme l'utilisation d'un équipement de protection individuelle approprié et l'auto-isolément en cas de présence de symptômes, seront maintenues.

Merci de votre collaboration et de votre appui soutenu alors que nous faisons face à cette situation sans précédent ensemble, en tant que Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois.

Le Groupe de travail sur la pandémie,



Dr./Dr Gordon Dow
Infectious Disease
Specialist /
Infectiologue



Dr./D^{re} Nicole LeBlanc
Chief of Staff,
Vitalité Health Network /
Médecin-chef, Réseau de
santé Vitalité